

SYNDICAT MIXTE BASSIN DE L'AGOUT

Décision n° 2020-01

Fond FEADER 2020 - Demande subvention mesure 441

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération 2019-35 concernant la planification des travaux et projets 2020 mentionnant le projet FEADER 2020 et autorisant le président à signer l'ensemble des documents et actes,

Considérant qu'il est nécessaire, en vue de la préparation des travaux liés à la compétence GEMAPI transférée ou déléguée au syndicat, à planifier en en 2021,

Considérant les délais impérieux d'attribution des fonds européens pour 2021 avec un dépôt des demandes d'aides fixé au 11 juin 2020,

Considérant le travail préalable entrepris par le personnel du syndicat et de la chambre d'agriculture du Tarn

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout, en tant que groupement de collectivités, souhaite porter les projets de son territoire et déposer un dossier unique pour la demande de subvention à des investissements non productifs (Mesure 4.4.1) dans le cadre du Programme de développement rural régional 2014-2020 Midi-Pyrénées.

Plusieurs cours d'eau du bassin versant du Sor ainsi qu'un projet sur le bassin versant du Bagas ont été sélectionnés compte-tenu d'une démarche territorialisée en cours pour la préservation de la biodiversité et des milieux aquatiques (PPG BV du Sor et PPG BV du Bagas).

Le projet global détaillé dans le dossier unique est évalué pour 14 exploitations agricoles à près de 39 000 €HT.

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne une subvention maximale pour l'ensemble des projets d'aménagements défini.

DECIDE

D'approuver le projet de demande de financement FEADER - Mesure 441 pour un montant de 39 000 €HT réalisé par compte de tiers,

D'autoriser le Président et par délégation la Directrice à signer tous les actes administratifs relatifs au dépôt du dossier.

Envoyé en préfecture le 12/06/2020

Reçu en préfecture le 12/06/2020

Affiché le

ID : 081-258101963-20200611-DEC_2020_01-DE

Les conseillers syndicaux seront informés de la présente décision sans l'adresse communiquée pour la réception des documents du Syndicat Mixte

La présente décision sera rapportée à la prochaine séance du Conseil.

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de Castres le 11 juin 2020

Sous le n°

Certifié exécutoire le 11 juin 2020

Fait à Labruguière, le 11 juin 2020

Le-Président,

Jean-Louis BATTUT



SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN
DE L'AGOUT